

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Mardi 15 mai 2018 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 27 avril 2018 s'est tenu à la mairie de Mizoën le mardi 15 mai 2018 à 18H30.

Étaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, MIALON Delphine, PINATEL François (jusqu'à la délibération n°2018/24), VIN Daniel,

Absents : GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL),

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 2 délibérations concernant l'attribution des marchés en groupement de commande pour les travaux de revêtement et de terrassement gestion des eaux pluviales.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu du 30 mars 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Engagement du personnel temporaire :

VENERA Philippe : du 09 avril au 30 septembre 2018.

MICHEL Martine : du 21 mai au 31 août 2018.

Décision du 24 avril 2018 : acceptation du devis de l'entreprise LUMIERES DE FRANCE pour la fourniture de 12 luminaires pour retrofit à LED pour le hameau des Aymes. Montant du devis : 4 034,30€ TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE LIGNE SOUTERRAINE 20 000 VOLTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la centrale de la Meije en cours de construction à La Grave nécessite d'être raccordée à Mont de Lans et que les travaux de raccordement vont être entrepris sur la RS1091. La commune étant propriétaire d'une partie des parcelles impactées, il y a lieu de passer une convention de servitude.

A la lecture du projet de convention, Monsieur Guy BERARD s'étonne que les parcelles situées au lieudit Combe de Mallaval ne soient pas inscrites. Monsieur le Maire explique que sur la partie juste après le pont, la RS1091 emprunte le domaine public de la commune, la piste du Lac étant inventoriée dans les voies communales et donc non cadastrée. Il demande toutefois à ENEDIS de rajouter ces parcelles dans la convention.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention de servitude avec ENEDIS :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

BASE NAUTIQUE DU CHAMBON : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CLUB

Monsieur le Maire rappelle la volonté locale de rouvrir dès cet été la base nautique du Chambon. A ce titre, l'accord d'EDF a été concrétisé par la signature à venir d'une convention garantissant une hauteur minimale du plan d'eau avec un marnage entre 1020 et 1031m, du 30 juin au 2 septembre 2018.

Il y a lieu maintenant de signer un avenant à la convention du 05/08/04 pour intégrer dans les obligations de l'exploitant la réglementation définie dans l'arrêté Préfectoral n°2014-104-0035 du 14 avril 2014 portant règlement particulier de police de la navigation sur le plan d'eau formé par le barrage du Chambon.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de l'avenant à la convention avec le Club nautique du Chambon :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

SACO : RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE COMPETENCE GEMAPI

Monsieur le Maire explique que la CCO a repris au 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI qui est supportée par le SACO de par ses statuts. La commune de La Morte est membre du SACO pour l'assainissement mais la communauté de communes de la Matheysine souhaite que la compétence GEMAPI soit gérée par le même syndicat sur l'ensemble de son territoire. Aussi, elle souhaite se retirer du SACO uniquement pour GEMAPI.

Monsieur le Maire précise qu'à défaut de décision par les membres du SACO, leur avis sera réputé défavorable.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du retrait du SACO de la communauté de communes de la Matheysine pour la compétence GEMAPI :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

SECURITE DE LA VOIE COMMUNALE : MURS DE SOUTÈNEMENT A LA BERGERIE ATTRIBUTION DU MARCHÈ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 offres ont été réceptionnées et ouvertes suite à l'appel d'offre publié du 7 février au 23 mars. Sur la base de l'analyse des offres réalisée par CM AMENAGEMENT, maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 25 avril propose de retenir l'offre de l'entreprise CLIVIO. En outre, la maîtrise foncière n'étant pas acquise pour réaliser la tranche optionnelle consistant au dévoiement de la route d'Emparis, seule la tranche de base sera notifiée et réalisée.

Montant des travaux : 49 530,10 € HT, soit 59 436,12 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution du marché pour la sécurisation des abords de la bergerie communale et l'autorisation de signer le marché :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nombreuses modifications sont venues amender la délibération n°2018/05 du 2 mars 2018 et qu'il y a lieu de reprendre une délibération définitive pour les intégrer.

En outre, il précise que les devis pour la fourniture des plaques de rues et numéros sont finalisés et prévoient bien la fourniture des numéros à tous les habitants. Le renouvellement sera lui à la charge des propriétaires. Un courrier d'information aux habitants et aux concessionnaires sera envoyé dès la commande des plaques qui seront posées par les services techniques.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la dénomination et la numérotation des voies et places publiques suivantes :

RUES DU VILLAGE	HAMEAU DES AYMES	HAMEAU DE SINGUIGNERET
Chemin de la Vieille Fontaine	Chemin de Singuigneret	Chemin de la pointe du jour
Impasse des Ors	Chemin du pied des Aymes	Chemin du Grand Fond
Place du cimetière	Place des Aymes	Chemin qui monte
Place d'en Haut	Chemin de l'Ecole	Rue du Garde Champêtre
Place du Village	Impasse de la Combette	Route d'Emparis
Route de la Fournela	Route de la Combette	
Chemin des Voutes	Route des Sarriers	
Chemin Vieux		
Escalier Madeleine		
Escalier Yannick		
Grand'Rue		
Impasse du Choron		
Impasse Fay		
Impasse Lanemartin		
Montée du Four		
Route d'Emparis		
Route du Ferrand		
Rue Alice		
Rue de Changourin		
Rue de l'Eglise		
Rue du Chacorlet		
Rue du Dauphin		
Rue du Viouttaou		
Rue Lanemartin		
Sente de la Fougagne		
Sente du Château		

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

VENTE DE PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'accord pour la vente de la parcelle AB924 devrait être finalisé au prix fixé par délibération du 02/03/2018. Deux autres acheteurs potentiels se sont manifestés pour acquérir cette même parcelle.

Une personne souhaite acquérir une parcelle communale utilisée en potager, située aux Ors. Monsieur le Maire propose de conserver cette parcelle vue sa situation privilégiée afin de conserver et développer une emprise foncière sur une zone qui peut être amenée à se développer dans le futur. Il est proposé de passer une convention d'occupation précaire du domaine public pour autoriser cette personne à utiliser cette parcelle, sur la base de la délibération du 13 juin 2014. L'ensemble des élus approuvent cette proposition, Monsieur Hugues BEAUME s'abstient.

ACQUISITION DE PARCELLE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la municipalité précédente avait eu des échanges avec les propriétaires de la parcelle AB380 pour qu'ils en fassent don à la commune en échange du nettoyage de la

parcelle (destruction de la ruine). Ce don a été relancé et 4 propriétaires sur 5 sont d'accord. L'un d'entre eux en profite pour demander que la commune achète l'ensemble des propriétés d'une autre indivision.

Vu la situation de ces parcelles, l'intérêt de la commune à les acheter n'est pas manifeste. Seul un terrain situé à la Fournela serait intéressant. Monsieur Guy BERARD préconise de faire une proposition d'achat sans passer par la SAFER, Monsieur le Maire propose d'estimer ces terrains sur la base de la valeur de ceux acquis dans le cadre de la création de l'AFP a et de reporter la décision ultérieurement.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR - subvention de l'Etat) pour les murs à la bergerie a été attribuée à la commune pour 12 579 €. Cette recette nouvelle nécessite d'être inscrite au budget et d'équilibrer celui-ci en inscrivant des dépenses en face consistant en des ajustements de crédits.

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE : MARCHE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REVETEMENT ET MARCHE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'adhérer aux groupements de commande pilotés par la CCO pour les travaux de revêtement et les travaux de terrassement gestion des eaux pluviales.

La CCO a lancé l'appel d'offre, réceptionné les offres et réalisé l'analyse. L'entreprise COLAS a été retenue pour les travaux de revêtement et l'entreprise FIAT pour les travaux de terrassement gestion des eaux pluviales. Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés.

Monsieur le Maire soumet au vote l'attribution et l'autorisation de signer les marchés de travaux de revêtement et de terrassement gestion des eaux pluviales :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

Plan communal de sauvegarde

La préfecture a relancé la commune pour la réalisation obligatoire du plan communal de sauvegarde PCS qui doit recenser les risques naturels connus et les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des habitants. Monsieur le Maire propose de réunir un groupe de travail parmi le conseil municipal pour travailler à son élaboration. Le secrétariat doit proposer une date de réunion pour lancer le projet.

Travaux assainissement SACO

Des travaux communaux sur le réseau d'eau au niveau de la maison de Monsieur REY au village ont mis à jour les canalisations cassées d'assainissement. Des travaux de réparations sont en cours.

La réparation du réseau d'assainissement sous le village va aussi commencer au-dessus de la microcentrale du Ferrand. Ces travaux étaient prévus fin 2017 mais repoussés à cause de l'arrivée de la neige.

Jobs d'été :

A ce jour 3 candidatures ont été réceptionnées. Il reste une place de 2 semaines à pourvoir.

Ecole maternelle

L'inspection académique a donné son accord pour le retour à 4 jours hebdomadaires à compter de la rentrée 2018. Le centre de loisirs sera ouvert sur la journée du mercredi par le SIEPAF selon les mêmes tarifs qu'actuellement.

Avenir de l'école maternelle : une réunion avec l'inspectrice académique et les élus s'est tenue pour aborder ce sujet. Les effectifs attendus par l'académie étaient erronés et les prévisions à venir permettent d'être plutôt confiant. Il est envisagé, à l'horizon 2020/2021 si besoin, de conforter l'effectif de la maternelle en y intégrant le cours préparatoire.

PROCHAIN RDV

Réunion publique le 02 juin 2018 à la Salle Polyvalente de Mizoën (et non le 26 mai comme annoncé) :

- A 19H30 : Réunion publique : résultats 2017, budget 2018, Projets, discussions
- A 21H00 : Paysage-> Paysages : Présentation du travail des élèves de l'école d'Architecture de Grenoble sur la mise en valeur du patrimoine par la couleur. Choix d'un projet à réaliser par les personnes présentes.

Séance levée à 21h30

* / * / * / *